



## Récupération de biens suite à séparation

Par **garcia**, le **04/12/2008** à **14:53**

Bonjour,

je vous sollicite pour la raison suivante.

Je me suis séparé de mon ex "conbubin" (non légalement) récemment (mai 2008), pour éviter qu'il ne soit démunie de tout meuble, je les lui est laissé mais à la condition qu'il me les rembourse. Il faut que vous sachiez que j'ai acheté ces meubles pour la plus part il y a 4 ans. Pour beaucoup je n'ai plus les factures où il y était mentionné mes coordonnées. A ce jour, il ne veut plus me rembourser, je n'ai pas établi de reconnaissance de dette... à tord... Comment avoir gain de cause surtout que j'ai du contracter un pret pour me reloger. Comment puis - je procéder? Existe il des aides ou des avocats bénévoles car je n'ai très peu de moyen. Je ne sais à pas qui m'adresser et par quoi commencer.

Merci pour votre aide